**techn\*\*L’évaluation du manuscrit commence ici\*\***

1. **Titre de l’article évalué**

La genèse de la notion de défectivité chez les grammairiens antiques

1. **Recommandation globale de l’évaluateur-trice**

Surlignez l’une des options qui suivent :

1. Je crois que cet article est acceptable pour publication
   1. tel quel.
   2. avec les corrections **mineures** que je propose dans les feuilles ci-jointes.
   3. avec les corrections **majeures** que je propose dans les feuilles ci-jointes.
2. Je ne crois pas que ce projet d’article soit acceptable pour publication et je propose qu’il soit refusé pour les raisons que j’expose dans mes commentaires ci-dessous.
3. **Forces principales du manuscrit selon l’évaluateur-trice :**

* **1e force** : Inclusion des grammairiens grecs alors que les études actuelles ne portent que sur les grammairiens latins. Je crois qu’il serait pertinent de réitérer cette force de l’étude à certains endroits clefs.

Réponse officielle : lu et apprécié.

L’inclusion des grammairiens grecs dans l’étude de la notion est effectivement une force majeure de cette recherche. Cependant, le corpus retenu compte seulement deux auteurs grecs, Apollonius Dyscole et Aristonicus (et 26 occurrences réparties de manière très inégale, à savoir respectivement 23 et 3), pour les raisons évoquées dans l’article, à savoir :

1. nous ne trouvons pas d’occurrence du terme *ellipês* dans les oeuvres des grammairiens grecs les plus éminents, qui sont les plus sujets aux études grammaticales par les chercheurs.

2. nous avons dû poser la limite des bornes chronologiques au VIe siècle pour respecter le cadre imposé par la communication et, par conséquent, à l’article.

L’objectif de l’article est donc plutôt d’ébaucher l’importance de l’inclusion des grammairiens grecs en montrant que, même avec un corpus d’auteurs grecs moindre par rapport au corpus latin (tant du point de vue du nombre d’auteurs, 5 ; que du nombre d’occurrences, 38), les résultats indiquent qu’il faudrait, dans la suite des recherches sur la défectivité, s’intéresser plus spécifiquement aux auteurs grecs. Malheureusement, je n’ai pas encore pu étendre ma recherche sur les auteurs grecs, et préfère donc, par précaution et par honnêteté intellectuelle, ne pas trop m’avancer sur les potentiels résultats et accorder autant de place au corpus grec qu’au corpus latin. Mais je pense en effet, considérant les recherches que j’ai pu effectuer durant mes deux années de recherches en master, qu’étendre le corpus grec (notamment jusqu’aux auteurs byzantins) nous donnera par la suite des résultats bien plus intéressants.

Je suis donc d’accord avec cette affirmation, mais préfère ne pas trop insister en raison de l’état actuel de mes recherches, et maintient donc la place accordée aux auteurs grecs dans cet article.

* **2e force** : Je trouve intéressant le choix d’observer spécifiquement l’usage dit « courant » et « technique ». Je ne suis pas friand du choix terminologique entre courant et technique, mais avec l’explication donnée de l’usage qui est fait de ces formulations, l’on comprend bien où l’auteur en vient. C’est une variable d’analyse fort pertinente pour une étude comme celle-ci. J’irais même à proposer un prolongement (pour de futures recherches, pas pour l’article présent) et d’observer l’activité métalangagière autour de ces usages; les grammairiens mobilisent ces termes, mais les définissent-ils explicitement ou – plus important encore – donnent-ils des traits définitoires aux termes qu’ils mobilisent (donc sans définition explicite, ce qui est rarement le cas avec des terminologies en construction) ?

Réponse officielle : lu et apprécié.

J’ai longuement réfléchi sur le choix terminologique à adopter pour cette étude, et pense effectivement que malgré son manque de technicité, de prime abord, elle reste la plus compréhensible, notamment si on considère le fait que l’étude elle-même peut être un peu âpre.

Je suis tout à fait d’accord avec le prolongement proposé pour de futures recherches. Même si cela ne concerne pas le cadre de cet article, je me permets d’énoncer quelques éléments de réponse :

1. pour clarifier, d’après le corpus retenu pour l’étude, seul Apollonius Dyscole, grammairien grec, fait cette distinction entre usage « courant » et « technique » (relativement au phénomène d’ellipse) ; Sacerdos, grammairien latin, quant à lui, semble faire une distinction entre une défectivité dite naturelle et une défectivité dite d’usage.

2. Apollonius Dyscole ne semble pas définir explicitement cette distinction. Mais la lecture de ces explications nous permettrait certainement de mettre en avant des traits définitoires à cette distinction. Il en va de même pour Sacerdos, de manière certainement un peu plus certaine puisque certains grammairiens comme Bonnard (1981) invoquent eux aussi la théorie de l’usage. Pour la rappeler en quelques mots, celle-ci consiste à dire qu’un terme n’est pas naturellement défectif, mais que l’usage l’a rendu défectif par inutilisation de certaines formes.

J’insiste sur l’utilisation du verbe « sembler », car ces points mériteraient d’être approfondis. Je suis donc d’accord avec les pistes évoquées, mais je les laisse de côté dans le cadre de cet article.

* **3e force** : la structure de l’article est somme toute très bonne. L’article en soi n’est pas opaque et est facile de lecture.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je tiens à préciser la qualité de l’article soumis et de la recherche associée. Les commentaires qui suivent pointent pour la plupart dans la même direction : apporter de la nuance dans le propos de l’auteur afin d’être moins univoque face à l’objet d’étude.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je vous remercie pour ce commentaire. Il s’agit-là de mon premier article, et je suis une toute jeune chercheuse, qui n’est pas encore en thèse de doctorat. Je suis heureuse de savoir que le travail a été correctement mené, tant dans la méthode que dans la rédaction.

1. **Évaluation critique du manuscrit**
2. **Titre de l’article**

Je suggère la modification suivante au titre de l’article

L’article dans sa forme actuelle n’observe pas la genèse de la notion de défectivité, mais sa formalisation en tant que catégorie grammaticale. Il faudrait réviser le titre en conséquence. L’auteur en fait même état dans sa conclusion : « On la date, comme *species* grammaticale, *a minima* au IIIᵉ siècle - là où Adouani (1994) la date au IVᵉ siècle - avec le grammairien latin Sacerdos : la défectivité est bien née chez les grammairiens latins, là où les grammairiens grecs ne faisaient pas de la terminologie un usage purement grammatical, même s’ils évoquaient la notion. », l’objectif principal semble de dater « à partir de quand, chez les grammairiens antiques, la défectivité peut-elle être considérée comme un phénomène grammatical catégorisant, avec une terminologie spécifique ? » et non d’observer le développement de la notion de défectivité, ce qui nuancerait le discours aux vues des grammairiens grecs.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je suis tout à fait d’accord avec cette observation. Le terme « genèse » ne convient pas ici. En revanche l’expression « catégorie grammaticale » n’est pas adaptée : la défectivité n’est pas une catégorie grammaticale (nom, adjectif, pronom, verbe, etc.), mais une notion grammaticale, ou un phénomène, qui s’applique à certaines catégories grammaticales.

En regard de l’évaluation anonyme, je propose également de changer l’expression « grammairiens antiques ». Il s’agit-là d’un abus de langage de ma part de résumer l’Antiquité aux auteurs gréco-latins.

Je propose la correction suivante au titre de l’article, en **page 1 ligne 1** : « La notion de défectivité chez les grammairiens de l’Antiquité grecque et latine ».

1. **Résumé de l’article**

Je suggère la/les modification(s) suivante(s) au résumé de l’article

**Ligne 65**, j’ai l’impression qu’il faudrait plutôt parler des *étymons* et non des *étymologies*, car la recherche se propose d’étudier *defectiuus* et *ellipês* (les étymons de *défectifs*) et non l’étymologie (rapport de filiation entre des formes pour remonter à l’état le plus anciennement attesté) du terme *défectif*.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je suis tout à fait d’accord avec cette observation et propose de corriger les termes « étymologie » par le terme « étymon » chaque fois que nécessaire dans l’article, à savoir aux pages et lignes suivantes :

* **page 2, lignes 63-65-84 ;**
* **page 3, ligne 134 ;**
* **page 8, ligne 384-388.**

**Rappel 1 : Dans les sous-sections qui suivent, précisez, dès le début de votre commentaire/intervention, la ou les lignes du manuscrit visée(s).**

**Rappel 2 : Il est tout-à-fait permis de relever des difficultés qui ne sont pas ciblées par les critères d’évaluation proposés; les critères proposés ne sont pas exhaustifs.**

1. **Introduction/problématique**

**Critères proposés :**

* + **Revue de la littérature :** La revue de la littérature est-elle suffisamment complète pour contextualiser l'étude ? Est-ce que le point d’entrée de la problématique évite d’être trop large et trop vague (p. ex. « Depuis l’Antiquité… ») ? Les travaux cités sont-ils pertinents et à jour ? Est-ce que des documents pertinents ont été omis? L’auteur.e traite-il/elle et discute activement les contenus des sources plutôt que de simplement les énumérer? Les documents cités avancent-ils véritablement les affirmations qu’ils sont censés d’étayer?

**Ligne 511**, le nom de l’auteur est inversé dans la référence : devrait être Neveu, F. (2017) et non Franck, N. (2017). Réviser le texte pour s’assurer que les références dans le corps du texte soient bonnes, c.-à-d. « (Neveu, 2017) ».

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je remercie l’éditeur pour la précision de sa relecture. Effectivement, le nom de l’auteur est inversé. La correction est faite en **page 11, ligne 558** (la référence a été classée, par conséquent, dans le bon ordre alphabétique).

Après révision du texte, il apparaît que la confusion avait seulement été faite dans la bibliographie et non pas dans le corps de l’article.

* + **Concepts clés**. Les concepts clés sont-ils bien définis? Est-ce que des concepts clés ont été omis?

**Ligne 123 et 132**, définir ce qu’on veut dire par « nature ». Un simple adjectif pour qualifier *nature* peut suffire. Pour des lecteurs qui ne sont pas familiers avec l’étude et qui œuvrent peut-être dans des domaines connexes, le terme peut être opaque.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je corrige mon manuscrit également en regard d’une observation similaire de l’évaluateur anonyme : « remplacer *nature* par *catégorie* ».

Je suis d’accord avec cette observation, le terme « nature » peut être un peu flou. Je propose, comme le suggère l’évaluateur anonyme, de remplacer le terme par « catégorie grammaticale » : le terme me semble facile de compréhension, plus générique, et donc plus facilement accessible à tous types de lecteurs. Je me permets d’ajouter « grammaticale », pour encore plus de clarté. La modification est effectuée chaque fois que le terme « nature » apparaît, en :

* **page 3, lignes 115-116 / 123-124 / 133 / 143 ;**
* **page 4, ligne 182 / 200 ;**
* **page 7, ligne 352 / 363-364**

**Lignes 114-126**, l’entrée de jeu est un peu opaque, mais on vient à mieux comprendre le propos vers la fin du paragraphe. Légèrement reformuler la phrase qui commence à la ligne 121, il est difficile de comprendre le propos mis de l’avant à la première lecture.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Après relecture, il me semble que l’entrée de jeu est plutôt claire. Je choisis de ne pas apporter de corrections.

**Ligne 142**, faire attention au terme *mot* qui pourrait en faire sourciller plus d’un… (p. ex. signe, terme, unité lexicale, etc.)

Réponse officielle : lu et apprécié.

Le terme « mot » était voué à utiliser un vocabulaire simple, considérant que le sujet de l’article lui-même peut être un peu âpre, mais je comprends cette remarque et la prends en compte. Le fait de remplacer « nature » par « catégorie grammaticale » règle le problème en totalité, et le terme « mot » n'apparaît plus :

* **page 3, lignes 145-146 (remplacé par « catégorie grammaticale », qui ne nécessite donc plus la présence de ce terme) ;**
* **page 5, ligne 259 (remplacé par « terme ») ;**
* **page 6, ligne 286 (remplacé par « terme ») ;**
* **page 12, ligne 601 (dans la traduction, remplacé par « terme »).**
  + **Justification de l’étude :** L'auteur explique-t-il pourquoi cette recherche est importante et nécessaire ? La justification pourrait-elle être améliorée?

**Ligne 155**, préciser le sous-titre.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Le sous-titre en question est-il bien « Limites des études » ? Si tel est le cas, je propose de ne pas ajouter de précision, pour les raisons suivantes :

1. C’est un sous-titre relativement utilisé dans les articles et publications scientifiques en général.

2. La partie associée à ce sous-titre intervient immédiatement après la partie intitulée « État de la recherche », il me semble donc que l’on comprend bien de quelles « études » il s’agit.

3. Ce sous-titre était proposé, il me semble, dans les documents de normes de rédaction qui nous ont été transmis.

**Ligne 157**, la justification de l’étude est présente. Pourrait-elle être plus élaborée (une phrase suffirait, selon moi)? L’étude propose une meilleure compréhension de la notion de défectivité, certes, mais quel sera l’apport d’une telle compréhension pour le domaine et/ou la grammaire?

Réponse officielle : lu et apprécié.

L’apport est expliqué dans la partie « 1. Objectifs » de l’ensemble « Méthode » : « Ces approfondissements permettront d’avoir une idée plus précise de la genèse de la notion mais aussi de mieux comprendre ce qu’elle désignait alors. ». Conformément à la correction apportée au titre de l’article, je propose de reformuler cette phrase : « Ces approfondissements permettront d’avoir une idée plus précise, dans l’histoire de la grammaire, de la formalisation grammaticale du phénomène et de ses champs d’application. » (**page 4, lignes 201-203**). Cela permet à la fois de préciser l’apport de l’étude, mais aussi de m’aligner avec le titre de l’article.

**Ligne 188**, donner quelques références à ce sujet pour appuyer le propos (références courtes dans le texte : (auteur, année ; auteur, année).

Réponse officielle : lu et apprécié.

Comme précisé dès le début de la sous-partie, il s’agit-là d’un résumé des propos d’Adouani (1994), qui, pour le coup, n’indique pas de références et n’approfondit pas non plus ce point, ce que j’indique également. Cela est aussi présenté comme une limite que cette étude a pour vocation de combler, c’est pourquoi des références sur le sujet sont ensuite convoqués dans la suite de mon propos, comme Chanet (1983).

Je propose de laisser ce point tel quel.

1. **Méthode(s) de l’étude**
   1. **Objectifs de l’étude**

**Critères proposés :**

* Les objectifs de l’étude sont-ils clairement définis et alignés avec la problématique ? Est-ce que les objectifs restent les mêmes tout au long du manuscrit?

**Ligne 200,** il m’apparaît un peu aventureux dans le cadre de cet article de vouloir dater (« à partir de quand ») une formalisation grammaticale (« un phénomène grammatical catégorisant ») considérant le nombre relativement restreint d’occurrences. De plus, un corpus est toujours sa propre limite! C’est surtout le « avec une terminologie spécifique » qui cause problème, selon moi, car les données n’incluent qu’un terme grec et un terme latin (sans toutes leurs variations grammaticales, d’ailleurs), ce qui rend difficile d’atteindre cet objectif, puisque les données ne nous donnent pas une vue de cette terminologie en construction autour de la notion de défectivité. Une simple reformulation permettrait d’aligner le propos avec ce qui est – dans les faits – présenté dans l’article.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Effectivement, je me rends compte que la formulation de la question amène un peu trop l’attention sur la datation, alors que mon objectif est plutôt d’observer la formalisation grammaticale du phénomène chez les grammairiens antiques pour présenter l’apport d’une étude diachronique dans le processus de définition du phénomène, qui est changeant, comme exposé dans l’état de la recherche. Pour remédier à cela, je propose la correction suivante : « La défectivité peut-elle, chez les grammairiens antiques, être considérée comme un phénomène grammatical catégorisant, avec une qualification spécifique ? ».

Cette correction inclut également la reformulation de l’expression « terminologie spécifique » qui, effectivement, n’est pas employée justement. Je propose de remplacer « terminologie » par « qualification », ce qui indique bien que ce ne seront que quelques termes qui seront étudiés et non une terminologie complète.

* 1. **Données de l’étude**

**Critères proposés :**

* Les techniques de collecte de données sont-elles bien expliquées et justifiées? Les données et leurs sources (corpus, participant.e.s) sont-elles adéquatement décrites selon les normes scientifiques en vigueur?

Court, mais clairement décrit.

Est-ce que les variations grammaticales de *ellipês* et *defectiuus* (cas, désinences, etc.) ont aussi été cherchées dans la LLT ou seulement les formes *ellipês* et *defectiuus* ? Cela peut avoir un impact majeur sur le nombre d’occurrences extraites (les données) et leur interprétation (différents contextes syntaxiques). Expliquer ce choix si tel est le cas. **Ok**, avec les exemples en annexe, je vois que certaines (voir **lignes 385-392**) variations grammaticales sont incluses dans les requêtes. Ceci devrait être mieux expliqué d’emblée dans cette section; une phrase suffirait.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Il est clairement indiqué dès l’introduction que seuls les adjectifs *defectiuus* et *ellipês* seront utilisés pour l’étude.

Les variations grammaticales en question (notamment les formes verbales) n’ont pas été « incluses » dans les recherches sur les différents outils. Il est seulement apparu, lors de la lecture des résultats de la recherche des deux adjectifs, que des formes verbales associées pouvaient se trouver à proximité. Ceci est clairement expliqué dans le paragraphe, je propose donc de ne pas apporter de correction.

De ce que je comprends, c’est la forme latine *ellipês* qui a été relevée et non sa forme grecque ἔλλειψις. Est-ce que cela ne pourrait pas avoir un impact sur les retours de requêtes et même leur interprétation, comme l’un des objectifs est d’observer le rôle des grammairiens grecques ? **Ok**, avec les exemples en annexe, je vois que les résultats ont été retournés selon les textes originaux en grec. Ceci devrait être mieux expliqué dans cette section; une phrase suffirait, quitte à indiquer ἔλλειψις au lieu de *ellipês*, on peut facilement ajouter un équivalent traductionnel : « (gr. ἔλλειψις = lt. *ellipês*) ».

Réponse officielle : lu et apprécié.

Le terme grec ἔλλειψις avancé dans ce commentaire ne correspond pas à la translittération latine ellipês, qui serait plutôt *elleipsis*, il s’agit en fait du terme grec ἐλλιπής. Dans le TLG, l’outil de recherche pour le corpus grec, c’est bien sûr le terme grec lui-même qui a été recherché et non sa translittération latine. Je me rends compte ici que ce n’est pas forcément évident pour des non-antiquisants et propose donc la clarification suivante :

1. **page 4, ligne 175 :** ajouter de nouveau la transcription grecque entre crochets, comme fait dans le résumé.

2. ajouter à cette transcription une note de bas de page précisant que c’est bien le terme grec qui sera utilisé pour la recherche dans le TLG, et non sa translittération latine.

Peut-être inclure en annexe une capture d’écran de la requête sur LLT ou une courte description de celle-ci ? Pour permettre la reproductibilité de la recherche. Il y a plusieurs fonctions dans LLT et il serait bien de voir lesquelles ont été mobilisées.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je comprends cette remarque mais ne suis pas pour l’intégration d’une capture d’écran à l’article ou ses annexes, pour les mêmes raisons que je ne suis pas pour l’intégration de tableau. Je propose alors de préciser ce point dans deux notes de bas de page : **notes 4 et 5**.

**Ligne 216-217**, « aucune occurrence du terme *ellipês* ne figure dans leur œuvre ». Cette absence suggère peut-être une terminologie en construction où la notion de défectivité est discursivement décrite/mentionnée, sans qu’un terme formalisé (*ellipês*) soit mobilisé. Et/ou, voir commentaire ci-avant sur « Est-ce que les variations grammaticales de *ellipês* et *defectiuus* (cas, désinences, etc.) ont aussi été cherchées dans le LLT ».

Réponse officielle : lu et apprécié.

Effectivement, je crois qu’il est judicieux ici de rappeler de nouveau qu’une limite de l’étude est qu’elle ne porte que sur deux termes et non sur une terminologie complète. Je propose de préciser cela par une note de bas de page : **note 8**.

* 1. **Analyse des données**

**Critères proposés :**

* Les méthodes d'analyse sont-elles décrites avec suffisamment de détails pour permettre la reproduction de l’étude par d’autres chercheurs? Sont-elles adaptées aux données et à la question de recherche ? Les analyses ont-elles été rigoureusement menées ?

**Ligne 211-212**, la distinction entre usage courant ou technique est faite dans le résumé, mais pas dans le corps du texte. Peut-être rapporter cette spécification dans les critères d’analyse. De plus, cette précision devrait, selon moi, se trouver sous 3. Analyse et non à son endroit actuel.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Cette observation fait écho à une observation de l’évaluation anonyme, et ce point a été corrigé en conséquence. La distinction est de nouveau faite, dans le « 3. Analyse », à la toute fin.

De plus, la variable « usage courant vs usage technique » semble la seule mobilisée ? Est-elle suffisante en soi pour répondre à tous les objectifs de la recherche ? Je suppose que le reste se fait par analyses qualitatives (linguistique textuelle), si c’est le cas, je crois qu’il serait pertinent de le préciser et de supporter ces analyses de quelques références contemporaines en linguistique textuelle (des terminologues qui se sont intéressés au développement de terminologies). Quelques phrases à peine peuvent suffire.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Le début du commentaire fait écho à une observation de l’évaluation anonyme, dont voici la réponse que j’apporte : « Ces points sont expliqués dans le « 3. Analyse », **en page 5**. L’opposition usage courant/usage technique est en effet le critère d’analyse de l’étude, comme cela est expliqué dès le résumé, et maintenant réitéré à la fin de ce paragraphe. Il n’y a pas d’autres critères pris en compte, auquel cas ils auraient été annoncés. »

Il est indiqué clairement dans la partie « Futures avenues de recherches » que ce travail est pour le moment insuffisant pour répondre exhaustivement aux objectifs de l’étude, et qu’il n’est qu’une ébauche. Les approfondissements proposés ensuite sont là pour enrichir ce constat.

Je propose de laisser cela tel quel.

1. **Résultats de l’étude**

**Critères proposés :**

* + **Présentation des résultats :** Les résultats sont-ils présentés clairement et systématiquement ?

« 1.1. Quelques précisions sur le corpus », renommer cette section. Le titre laisse sous-entendre qu’on donnera des précisions sur le corpus, ce qui devrait plutôt se trouver dans la section précédente, mais ce sont ici les résultats qui sont présentés.

Réponse officielle :

Je suis tout à fait d’accord avec cette observation et propose de renommer cette sous-partie par « Résultats de la recherche » (**page 5, ligne 245 et page 6, ligne 325**).

Je suppose que le choix de mettre les exemples en annexe relève du nombre limite de mots pour le manuscrit. Il serait cependant plus aisé à la lecture et plaisant (car concrétisant le propos) d’avoir les exemples à même le texte pour éviter un va-et-vient constant… Point à confirmer avec l’éditeur-en-chef si c’était une décision relevant du nombre de mots.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je suis tout à fait d’accord avec cette observation, également soulevée par l’évaluation anonyme. Effectivement, le fait de placer les exemples en annexe relevait du nombre limite de mots (3000) pour le manuscrit. Mais je trouve en effet que mettre les exemples en annexe altère la fluidité de lecture de l’article et le rend moins concret. Ce genre d’étude lexicale demande à être accompagné immédiatement des exemples pour comprendre le propos et ne pas hacher la lecture : c’est également pour cela que j’ai réduit les exemples au minimum. Puisque nous avons le droit à 1000 mots supplémentaires, je laisse à l’éditeur-en-chef l’appréciation de cette observation : peut-être qu’avec les mots supplémentaires, les exemples pourraient finalement être intégrés en note de bas de page, comme c’était le cas dans la première version de mon manuscrit ? Il s’agit là, en tout cas dans les études lexicales grecques et latines, de la pratique la plus courante. Si cela n’est pas possible pour des questions de format, je le comprends et le respecte sans problème. **S’il fallait choisir, je préférerais cependant pouvoir inclure le résumé anglais de l’article, pour davantage de visibilité à mon travail.**

**Ligne 266**, j’ai un peu de difficulté avec la formulation « la terminologie associée à l’ellipse » si les requêtes ont été faites avec la forme *ellipês* seulement. Le cas échéant, ce n’est pas une terminologie (ensemble de termes), mais bien un signe (ou un terme si l’on veut). Revoir commentaire ci-avant : « Est-ce que les variations grammaticales de *ellipês* et *defectiuus* (cas, désinences, etc.) ont aussi été cherchées dans la LLT ou seulement les formes *ellipês* et *defectiuus* ? ». Si l’auteur fait plutôt référence au fait que les contextes d’utilisation où l’on retrouve *ellipês* sont variés, il faudrait reformuler, car la phrase laisse sous-entendre autre chose avec l’utilisation de *terminologie* qui y est faite. *Idem* pour la **ligne 271**, « la terminologie de l’ellipse » et ailleurs dans le corps du texte.

Réponse officielle : lu et apprécié.

La totalité de l’article a été révisé en conséquence pour l’utilisation du terme « terminologie », qui n'apparaît plus, suite à un commentaire formulé plus haut.

* **Adéquation avec les objectifs/méthodes :** Les résultats correspondent-ils aux objectifs de recherche établis dans l’introduction ? Découlent-ils véritablement des méthodes utilisées?
* **Utilisation d’outils visuels :** Des tableaux, figures et graphiques sont-ils utilisés efficacement pour présenter les résultats clés?

Peut-être serait-il plus facile de lecture et fluide d’avoir un tableau qui présente les résultats : le nombre d’occurrences par auteur du corpus, la distribution entre usages courants et techniques, etc. Et ensuite entrer dans les détails des usages courants et techniques et les cas particuliers.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Ce commentaire fait écho à une observation présente dans l’évaluation anonyme : « Pour que le lecteur ait une idée plus précise de la représentativité des données recueillies, il faudrait indiquer, par exemple dans un tableau, les noms des grammairiens retenus pour l’étude (et, s’ils ne sont pas trop nombreux, ceux des grammairiens non retenus), mentionnant l’époque à laquelle ils ont vécu, une mesure quantitative ou semi quantitative de leur importance dans le corpus de départ (nombre d’œuvres, nombre de pages ou de mots, etc.), ainsi que le nombre d’occurrences des cibles pour chacun (incluant les n=0). »

Voici la réponse avancée :

Je comprends ces observations, ne pas inclure de tableaux a été un choix personnel : je ne suis, personnellement, pas d’avis qu’un tableau éclaircisse la lecture des résultats, en tout cas dans ce cas précis. Je m’explique :

1. Le corpus est relativement bref. Pour étendre mes recherches, j’envisage effectivement de présenter mes nouveaux résultats sous forme de tableaux, car le corpus sera bien plus important.

2. Les résultats chiffrés sont clairement énoncés au début de chaque axe dans la sous-partie « Quelques précisions sur le corpus », maintenant renommée « Résultats de la recherche », conformément à une remarque de l’évaluation éditoriale. Ajouter un tableau dans le corps du texte me semblerait répétitif et par conséquent inutile, puisque les résultats de la recherche sont exposés de manière très courte et claire. Ajouter un tableau en annexe alourdirait la lecture à mon sens : là encore il n’y aurait pas d’intérêt, je crois, à ajouter en annexe sous une forme différente des éléments qui sont déjà explicités dans le corps du texte. Le fait que les exemples se trouvent en annexe peut déjà être un frein à la bonne lecture de l’article (je reviens sur ce point dans un des commentaires de l’évaluation éditoriale).

3. Concernant les autres données qu’il serait possible d’ajouter, et que j’ai d’ailleurs envisagées en écrivant mon manuscrit : les grammairiens non retenus sont bien trop nombreux pour pouvoir être annoncés sans noyer le corpus retenu, ce qui altérerait, je crois, la clarté de l’article ; les siècles sont indiqués dans le résumé français (et anglais, si celui-ci est retenu), mais pour plus de fluidité, je propose de les répéter dans les sous-parties « Résultats de la recherche » ; les mesures quantitatives, tout comme le nom des grammairiens non retenus, alourdirait considérablement l’article et noierait un peu le propos tenu. C’est en revanche une idée que j’ai envisagé pour la poursuite de mes recherches, quand celles-ci seront réellement vouées à être plus exhaustives, là où cet article, lui, est un moyen pour moi d’ébaucher mon sujet.

Je choisis donc de ne pas inclure de tableaux. Mais j’ajoute de nouveau les siècles d’activité des différents auteurs dans les sous-parties « Résultats de la recherche », pour clarifier et fluidifier la lecture :

* **page 5, lignes 245-246 ;**
* **page 7, lignes 328-329.**
* **Interprétation des résultats :** L'interprétation des résultats est-elle cohérente avec les données collectées ? L’interprétation des résultats est-elle suffisamment riche?

**Ligne 275**, faire attention, car il y a ici une confusion entre « usage courant » comme étant une variable de l’étude et qui est extérieure aux auteurs qui font partie du corpus de l’étude et « usage courant » tel que considéré par Apollonius Dyscole (qui ne peut pas lui-même mobiliser la variable usage courant vs technique...).

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je ne suis pas tout à fait d’accord avec cette observation. Il ne me semble pas y avoir de confusion ici : ces deux mobilisations de l’expression « usage courant » sont en effet sur deux plans différents, mais celles-ci se complètent et servent le propos en le renforçant. Je propose de ne pas apporter de corrections.

**Ligne 280** (mais qui se retrouve à quelques endroits en filigrane du texte). J’ai l’impression qu’il serait pertinent de nuancer le propos qui relie l’usage de la défectivité (et de l’ellipse) dans l’Antiquité et en français contemporain. Les deux se trouvent dans des systèmes de langue différents (l’exemple soutenu par Lallot 1983 en est la preuve; un exemple parallèle serait l’omission quasi-systématique du pronom personnel en espagnol, alors que ce procédé est impensable en français), L’usage de la défectivité (et de l’ellipse) dans l’Antiquité et en français contemporain se trouve aussi dans des cadres théoriques et conceptuels (donc de formalisation) différents; les objectifs des grammairiens grecs et latins sont-ils les mêmes que les grammairiens français contemporains? Je ne crois pas que c’est un lien que l’auteur tente de mettre de l’avant dans son article, ceci est plus un commentaire sur la forme qui à plusieurs endroits laisse sous-entendre un tel lien. Voir aussi **ligne 337**.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Effectivement, ce n’est pas un lien que je tente de mettre en avant dans mon article. Comme dit à plusieurs reprises précédemment, cet article a pour vocation d’être une ébauche sur l’appart des grammairiens grecs et latins dans l’étude de la notion. Une étude diachronique de la notion des grammairiens antiques jusqu’au français moderne pourrait contribuer à mieux comprendre et définir le phénomène. Mais je me concentre ici uniquement sur les grammairiens antiques : pour le moment, seule la grammaire antique est ma spécialité, je ne prétends pas moi-même vouloir faire une étude diachronique ici. C’est pourquoi je ne te tente pas pour le moment de faire de liens entre les différents systèmes de langue : cela interviendra plutôt dans la suite de mes recherches, où j’aurai tout le loisir de bien traiter le phénomène en diachronie.

Je propose de ne pas plus insister sur ce point dans l’article.

**Ligne 321, note 19** « la thèse de Bonnard (1981) », qui est ?

Réponse officielle : lu et apprécié.

Effectivement, la thèse, bien qu’énoncée précédemment, est un peu loin maintenant. Je propose d’enrichir la note de bas de page en rappelant cette thèse : **note 23**.

**Ligne 323**, si je comprends bien la variable usage courant/technique, il semble y avoir un problème dans l’analyse des données. Tiré du résumé : « ‘usage courant’ l’emploi du terme tel qu’il s’insère dans le discours du grammairien, c’est-à-dire dans ses explications et non pas pour la désignation du phénomène de défectivité ; au contraire, nous appelons ‘usage technique’ l’emploi du terme pour la désignation précise du phénomène. ». Le domaine d’application que fait le grammairien latin/grecque de la défectivité ne devrait donc pas jouer un rôle ici, tel que souligné à la **ligne 318-321**. Dans les exemples 7.1 et 7.2 qui sont classés comme d’usage courant, le grammairien latin fait référence au phénomène, bien que de façon appliquée, car il applique le phénomène à la réalisation d’un verbe spécifique (« le verbe *X* **est** défectif », le verbe *être* supporte mon propos, ici). Ce n’est pas un usage discursif (usage courant) qui y est fait comme ce l’est pour les exemples offerts à la section précédente. Une façon de remédier à ce problème dans l’analyse serait de préciser que l’usage technique fait référence qu’aux usages abstraits du phénomène de défectivité (le phénomène en soi), ce qui excluera donc les usages appliqués du phénomène, mais qui le dénotent tout de même. À la lecture des autres exemples en annexe, je crois que cette précision serait importante, car la mise en texte d’un phénomène linguistique ne se fait pas seulement dans une dichotomie abstrait (phénomène en soi)↔discursif, il y a des niveaux intermédiaires (référence au phénomène, mais appliqué à un ensemble « la défectivité des verbes » [considéré usage technique dans cette recherche] et appliqué à une réalisation concrète « la défectivité du verbe *X* » [considéré usage courant dans cette recherche])

Réponse officielle : lu et apprécié.

Il y a ici une petite confusion, je crois. Il a été établi en introduction que la défectivité appartient à la typologie morphologique. Cependant, Sacerdos parle ici d’une défectivité dit « d'usage », qu’on peut mettre en lien avec l’ellipse d’usage courant expliqué plus haut : la forme *sum* n’est pas défective à proprement parler, autrement dit cette défectivité ne relève pas d’une quelconque anomalie morphologique. Sacerdos indique seulement qu’il est courant d’élider la forme, car son absence n’altère pas la compréhension du discours (ce qui renvoie à une des caractéristiques de l’ellipse d’usage courant).

Ce point (défectivité morphologique/défectivité d’usage) me semble clair et annoncé dès l’introduction avec la thèse de Bonnard (1981), qui est maintenant rappelé dans le courant de l’article conformément à une remarque faite ci-dessus. Il me semble que la progression est assez fluide.

1. **Discussion/conclusions de l’étude**

**Critères proposés :**

**Ligne 364**, les adjectifs? On retrouve des formes substantives dans les exemples en annexe. De plus, un adjectif qualifie alors qu’un substantif décrit. Si l’objectif est de « identifier la naissance d’un phénomène grammatical catégorisant » (**ligne 392**), il ne faudrait pas se limiter aux adjectifs, je ne suis pas d’avis qu’une forme adjectivale peut « catégoriser » (au sens de formaliser) un phénomène grammatical.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je ne suis pas tout à fait d’accord avec ce commentaire. Les deux termes retenus pour l’étude sont effectivement des adjectifs, adjectifs qui sont d’ailleurs indiqués dans les importants lexiques de Schad (2007) et Bécarès Botas (1985), et retenus (pour le latin *defectiuus*) comme étymon du terme « défectif » : ceci est expliqué dès l’introduction et forme la base de l’étude.

Il est entendu que l’élargissement de la recherche lexicale est nécessaire, et ceci est clairement indiqué dans les Futures avenues de recherche. Mais comme expliqué plus tôt, l’article n’est qu’une ébauche et ne me permettait pas de faire une étude terminologique plus exhaustive.

* **Lien avec la problématique et les résultats :** La discussion fait-elle le lien entre la problématique, la revue de littérature et les résultats obtenus ?

Les objectifs tels que décrits dans la recherche : « le rôle des grammairiens grecs dans la genèse de la notion, son application à d’autres natures de mots que le verbe et la validité de la thèse du continuum terminologique entre grammaire et rhétorique. Ces approfondissements permettront d’avoir une idée plus précise de la genèse de la notion mais aussi de mieux comprendre ce qu’elle désignait alors. À partir de quand, chez les grammairiens antiques, la défectivité peut-elle être considérée comme un phénomène grammatical catégorisant, avec une terminologie spécifique ? ». Le manuscrit ne porte cependant pas sur l’établissement d’une terminologie (ensemble de signes), c’est peut-être une mauvaise utilisation du terme *terminologie* par l’auteur. Voir commentaire ci-avant en ce sens.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Ce point sur le terme « terminologie » a été corrigé dans le manuscrit d’après les commentaires précédents.

Les résultats tournent autour de l’usage courant et l’usage technique qui est fait de *ellipês* et *defectiuus*, mais la conclusion porte sur la défectivité comme phénomène grammatical catégorisant. Je comprends le lien qui est fait entre usage technique et phénomène grammatical catégorisant. Il faudrait cependant mieux arrimer les résultats à la conclusion qui est tirée ici.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Le manuscrit a été relu en conséquence.

Je me permets un commentaire qui sort peut-être de la portée de l’étude, mais que je trouve important de soulever; **ligne 366** « On la date, comme *species* grammaticale, *a minima* au IIIᵉ siècle - là où Adouani (1994) la date au IVᵉ siècle - avec le grammairien latin Sacerdos », l’objectif principal de l’étude semble donc de **dater** (malgré la mention du *a minima*) la formalisation du phénomène de défectivité. Ceci m’apparaît comme un objectif beaucoup trop aventureux en considérant le peu de sources primaires disponibles et la difficulté dans leur accès. Le simple fait de nuancer le propos permettrait d’ajuster ce point qui incite à la création d’un pivot dans l’histoire de la linguistique : un vide conceptuel avant le iiie siècle, malgré que l’auteur mentionne « la défectivité est bien née chez les grammairiens latins, là où les grammairiens grecs ne faisaient pas de la terminologie un usage purement grammatical, même s’ils évoquaient la notion. ». Au lieu de dater, ne serait-il pas plus nuancé (et moins dramatique dans son exhaustivité) de décrire le traitement de la défectivité que l’on retrouve dans le corpus ? Ceci nécessiterait de reformuler (un peu) des objectifs et de mieux arrimer les résultats aux conclusions.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Ce point a été corrigé conformément au commentaire relevant également ce point un peu plus haut.

* **Implications :** Les implications des résultats sont-elles clairement identifiées ? Est-ce que les implications sont décrites avec un niveau de détail suffisant?
* **Limites :** Les limites de l'étude sont-elles reconnues et discutées ?

Oui, tel que mentionné, **très** important d’inclure les variations grammaticales dans l’étude (verbe, adverbe, adjectif, substantif, etc.). Ceci permettra aussi de nuancer le propos, les objectifs, les résultats et leur interprétation.

Réponse officielle : lu et apprécié.

En effet, j’insiste beaucoup sur ce point car il est essentiel (**« 2.1 Élargissement de la recherche lexicale »**). Mais, dans le cadre de cette étude et de l’article, je ne pouvais malheureusement pas aller au-delà. Il me paraissait plus important de prendre le temps de poser correctement les enjeux, même si cela m’obligeait à présenter un corpus et une recherche lexicale réduite. Le contraire aurait été malhabile, je crois.

* **Forces :** Les forces de l'étude sont-elles reconnues?
* **Suggestions pour des recherches futures :** L'auteur propose-t-il des pistes de recherche futures en fonction des résultats obtenus ?

Oui, ouverture intéressante.

Réponse officielle : lu et apprécié.

* **Conclusions :** Les conclusions sont-elles justifiées par les résultats ? Sont-elles présentées de manière claire, convaincante et (assez) exhaustive ?

Voir commentaires ci-avant, il faudrait simplement mieux arrimer les résultats avec la conclusion, mais l’essentiel est bien présent.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Le manuscrit a été relu en conséquence.

1. **Résumé de l’évaluation critique du manuscrit**

Veuillez remplir le Tableau 1 ci-dessous en surlignant votre évaluation globale quant à chacune des composantes du manuscrit. Vous n’avez pas à justifier votre décision dans ce tableau, la ou les justifications se trouvant dans les sous-sections ci-dessus de l’évaluation.

**Tableau 1. Résumé de l’évaluation critique du manuscrit.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Composante du manuscrit** | **Évaluation globale** |
| Titre de l’étude | * 1. Acceptable en l’état   2. Révision mineure   3. Révision majeure   4. Je ne peux pas me prononcer |
| Résumé de l’étude | * 1. Acceptable en l’état   2. Révision mineure   3. Révision majeure   4. Je ne peux pas me prononcer |
| Introduction/problématique | * 1. Acceptable en l’état   2. Révision mineure   3. Révision majeure   4. Je ne peux pas me prononcer |
| Méthode | * 1. Acceptable en l’état   2. Révision mineure   3. Révision majeure   4. Je ne peux pas me prononcer |
| Résultats | * 1. Acceptable en l’état   2. Révision mineure   3. Révision majeure   4. Je ne peux pas me prononcer |
| Discussion/conclusion | * 1. Acceptable en l’état   2. Révision mineure   3. Révision majeure   4. Je ne peux pas me prononcer |

**\*\*L’évaluation du manuscrit prend fin ici\*\***

NB : La révision d'un manuscrit scientifique soumis à une revue pour publication peut être classifiée en deux grandes catégories : majeure ou mineure. Ces classifications reflètent l’importance des modifications que les évaluateurs estiment nécessaires avant que le travail puisse être publié.

1. **Révision majeure** :
   * **Nature des changements** : Les révisions majeures impliquent des modifications substantielles. Cela peut inclure la réorganisation de sections, l'ajout de nouvelles données, des expériences supplémentaires, ou une réinterprétation des résultats.
   * **Raison** : Cette recommandation est généralement offerte quand les conclusions ne sont pas entièrement soutenues par les données présentées, ou lorsque d'importantes questions restent sans réponse.
   * **Impact sur le manuscrit** : Effectuer une révision majeure peut demander beaucoup de temps et d'efforts, souvent impliquant plusieurs semaines de travail supplémentaire.
   * **Processus de re-soumission** : Après modification, le manuscrit sera probablement réévalué avec autant de rigueur que lors de la première soumission. (Dans le cadre des Actes des JDL 2024, les membres de l’équipe éditoriale se chargeront de la réévaluation)
2. **Révision mineure** :
   * **Nature des changements** : Les révisions mineures nécessitent généralement des ajustements moins substantiels, comme des modifications de la rédaction, des clarifications de certaines parties du texte, des améliorations graphiques, ou des corrections de références.
   * **Raison** : Ces demandes sont faites pour peaufiner le manuscrit, assurer la clarté et l'exactitude, ou répondre à des préoccupations spécifiques mais limitées soulevées par les évaluateurs.
   * **Impact sur le manuscrit** : Les auteurs peuvent généralement réaliser les révisions mineures rapidement, souvent en quelques semaines.
   * **Processus de re-soumission** : Le manuscrit modifié est généralement accepté si les révisions sont effectuées de manière satisfaisante, avec peu de risque d'un nouveau cycle de révision extensive.

**Remerciements :**

* Ce document s’inspire (très librement) de plusieurs documents, dont la grille d’évaluation utilisée par le Comité éditorial responsable de la publication des Actes des JDL 2021 (à paraitre).

**Version du document :**

* v.2.0.0

**Date de la dernière mise à jour du document :**

* le 10 juin 2024